

INTÉRESSEMENT ET CCV 2024 Versés EN 2025

TOUT SAVOIR !

Pour qui ? L'intéressement concerne les agents privés en CDI ou CDD avec au moins 3 mois d'ancienneté. Le complément de prime variable et collectif concerne les agents de droit public avec au moins 1 jour de présence.

Quand ? Le paiement sera effectué sur la paie de mars 2025 pour l'ensemble des agents concernés.

Quel montant ? Le montant est calculé en fonction de l'atteinte des résultats sur :

- la satisfaction des demandeurs d'emploi sur l'accompagnement et l'information sur l'indemnisation, et sur celle des entreprises
- Le pourcentage d'agents ayant suivi au moins un des 5 e-learning sur la RSE.
- Le taux de présence en formation.

La prime est proratisée selon la quotité de temps de travail et le temps de présence sur 2024. Le montant moyen de l'intéressement est de 471,10 € (calcul régional) et de 1 310,77 € pour le CCV.

Retrouvez le montant brut en euros (soumis uniquement à la CSG, le RDS et l'impôt sur le revenu) pour un temps plein pour votre établissement dans le tableau ci-joint.

ETABLISSEMENT	INTERESSEMENT	CCV
ARA	472	1 326,44
BFC	454	1 275,42
BRETAGNE	472	1 326,44
CENTRE VDL	463	1 300,93
CORSE	490	1 377,46
DG	472	1 326,44
GRAND EST	490	1 377,46
GUADELOUPE	436	1 224,41
GUYANE	427	1 198,90
HAUTS-DE-FRANCE	472	1 326,44
ÎLE-DE-FRANCE	445	1 249,91
MARTINIQUE	454	1 275,42
MAYOTTE	390	1 096,86
NORMANDIE	481	1 351,95
NOUVELLE-AQUITAINE	481	1 351,95
OCCITANIE	481	1 351,95
PACA	490	1 377,46
PAYS DE LA LOIRE	472	1 326,44
DSI	472	1 326,44
FTS	481	1 351,95
REUNION	481	1 351,95

La CFTC **toujours là pour vous aider !**

Contact

syndicat.cftc-emploi@francetravail.fr



cftcemploi